



Collectif pour une loi sur
l'élimination de la pauvreté
C.P. 1352 Terminus
Québec, G1K 7E5

Téléphone : 418-525-0040
Télécopieur : 418-525-0740
Courriel : pauvrete@clic.net
Site WEB :
[http://www.clic.net/
~pauvrete](http://www.clic.net/~pauvrete)
Nos bureaux sont situés au
165, de Carillon
dans la Basse-Ville de Québec

Les brèves :

- ✓ On reçoit du courrier constamment, avec vos appuis, vos pétitions signées. Merci pour les cartes de Noël!
- ✓ 135 928 signatures à la pétition.
- ✓ 604 appuis d'organismes. Cette liste est disponible sur le site WEB.
- ✓ Il nous reste environ 650 troussees à distribuer. On vous suggère dans la mesure du possible à faire votre propre reprographie (utilisez alors les troussees avec un point vert, elles ont une meilleure qualité d'impression).
- ✓ Il reste 12 000 épinglettes à distribuer. On voit de plus en plus de gens les porter. À partir de maintenant, elles contribuent directement au financement des prochaines activités du Collectif. Relevez-vous le défi ? Pas besoin de vous expliquer notre grand besoin d'auto-financement n'est-ce pas?
- ✓ Prochaine réunion du Collectif : 19 janvier 2000.

La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi
sur l'élimination de la pauvreté

14 janvier 2000

Numéro 13

Par l'équipe du Collectif

Les sessions parlementaires s'organisent !

Bonjour! Le 25 décembre dernier Brigitte Breton écrivait dans un éditorial du *Soleil* intitulé «Pauvre à l'année» qu'il fallait espérer «que le Collectif pour une loi pour l'élimination de la pauvreté saura susciter un large débat public et non un simple brassage d'idées entre les salariées et les bénévoles d'organisations communautaires». Nous avons reçu depuis l'appui officiel de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le 20 décembre 1999, les conseillers et conseillères de la ville de Québec ont voté, parti au pouvoir et opposition ensemble, l'appui de la Ville au principe d'une loi. Cette semaine à Montréal, les personnes présentes à l'Assemblée générale du Conseil régional Montréal Métropolitain de la FTQ s'étonnaient du chemin accompli depuis le mois de juin et voyaient dans ce projet une idée rassembleuse pour un bon bout de temps. Alors souhaitons nous aussi que le débat commence, parce que les compressions continuent de s'accumuler du côté des plus pauvres : il y a urgence de contre-courant.



Chose certaine en tout cas, les régions n'ont pas tardé à se remettre à l'ouvrage. Dès le 17 décembre dernier, la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie annonçait son plan pour l'hiver lors d'une conférence de presse bien couverte à laquelle Jean-Yves Desgagnés du Front commun des personnes assistées sociales, membre du Collectif, a assisté. Dans les Laurentides, le Centre du Québec, Lotbinière, Montréal, des activités sont en train de s'organiser. À Trois-Rivières, les groupes impliqués ont décidé de tenir une commission parlementaire populaire et une session populaire, sur deux journées différentes à la fin de février, ceci pour répondre à deux types de besoins : réagir dans le détail à la proposition sur la table et l'aborder de façon plus générale. À Montréal, une soirée sur la mouvance sociale qui aura lieu le 19 janvier au Centre St-Pierre présentera trois projets, dont la Proposition du Collectif comme des formes d'engagement à choisir au cours des prochains mois. Et au moment de vous envoyer ce Bulletin, on apprend l'impressionnant plan d'action des groupes du Saguenay Lac St-Jean pour février. On vous en reparlera. Et on attend de vos nouvelles : à mesure que vous saurez comment vous vous organisez, informez-nous qu'on ait une vue d'ensemble et qu'on la diffuse en ces pages!

Aurevoir Lucien !

Samedi dernier, les chemins de la famille de Lucien, des membres de la corporation de développement communautaire et du RDDS de Drummondville, ainsi que de Xavier (ATD Quart Monde) et Vivian, du Collectif, se sont croisés à St-Guillaume pour rendre hommage à Lucien Paulhus. À la fin du service, Johanne, intervenante dans un groupe où Lucien était impliqué, s'est adressée à la famille pour raconter à quel point cet homme était aimé et à quel point il va manquer aux membres du groupe. Elle a terminé cette description émouvante par un cri: «Lucien, je veux que tu saches que tu n'as jamais été une feuille à côté de l'arbre. Tu as été notre arbre!» Au pied de cet arbre, à la croisée des chemins de la famille, de l'action locale, de l'action citoyenne, quelles voies, quelles voix entremêler pour préparer le terrain à un Québec sans pauvreté où tous les Lucien, les Lucienne que nous connaissons pourront vivre et être qui ils sont dans la sécurité et la considération mutuelle? Bonne question pour ouvrir une année à trois zéros.

Le cahier de référence

Guy Boulanger de Hull nous fait savoir qu'il a bien aimé le cahier de référence joint à la trousse d'animation et que ça répondait à beaucoup de ses questions. On vous passe le message.

Mot de la faim

Reçu ce courriel qui parle par lui-même : «je sais ce que c'est d'être pauvre sans être aussi intelligent que le gouvernement il y a plus d'un an que je n'ai pris du lait ou du fromage j'ai 52 ans»



Questions et réponses

À partir d'aujourd'hui, on répond à vos questions sur la Proposition du Collectif et les sessions parlementaires. La première nous vient de Québec, la deuxième de Hull et la troisième de Rouyn. On attend les vôtres.

Q. Les sessions parlementaires populaires est-ce que ça va tout recommencer à nouveau le travail sur le texte ou si c'est pour continuer ?

Réponse : C'est pour continuer! Les sessions parlementaires visent à vérifier si la proposition du Collectif convient au réseau, à faire les derniers ajustements dessus et à voir comment la faire avancer maintenant. Au plus simple, il peut s'agir d'une présentation suivie d'un référendum sur l'ensemble, avec des commentaires au besoin. Si nécessaire et seulement si, il est possible d'apporter des amendements et des ajouts pour améliorer la proposition en tenant compte toutefois qu'à cette étape, il faut comprendre ce qui a motivé tel ou tel choix dans la formulation actuelle (voir le cahier de référence dans la trousse d'animation) et considérer l'équilibre et le possible de la proposition, ce qui suppose de faire la différence entre un manifeste et une loi conforme à ce que permet la juridiction québécoise. Important : retourner le rapport de session avant le 17 mars.

Q. À l'article 16. 1^o a) de la Proposition, pourquoi ne pas aller plus loin qu'un débat sur la garantie de revenu ? Pourquoi ne pas la prévoir tout de suite dans le premier plan d'action de cinq ans ?

Réponse : La consultation est claire : il faut des mesures de garantie de revenu et des changements importants dans la fiscalité. Plusieurs étapes inévitables en direction d'une forme de garantie de revenu sont amorcées dans les mesures urgentes proposées (garantie de prestation, couverture des besoins essentiels). Il nous a semblé que la société québécoise est prête pour aborder la question, mais que la forme précise que doit prendre la garantie de revenu universelle, elle, doit d'abord être discutée attentivement et ceci, pas seulement entre experts, mais avec les personnes concernées. D'où le débat. C'est une question complexe, qui suppose de revoir toute la logique de la fiscalité et des transferts aux personnes, et qui doit être bien pesée pour avoir les effets qu'on lui désire. Et comme on ne peut préjuger des résultats de ce débat, la proposition reste ouverte tout en créant des obligations de résultat pour le gouvernement. Entre autres, elle précise des paramètres importants dans une optique de sortie de la pauvreté. Telle que rédigée, elle est compatible avec les options qui surgissent dans le mouvement populaire, féministe, syndical. Ceci dit, une fois les bases ainsi cadrées dans un programme, il faudra maintenir constamment la pression citoyenne si on veut que ça marche.

Q. À l'article 49, pourquoi ne pas donner un mandat au Protecteur du citoyen plutôt qu'au Vérificateur général ?

Réponse : Dans la loi, il y a plusieurs mesures à incidence économique : ce sont des moyens importants pour réaliser effectivement les droits et libertés fondamentaux. Le bon usage de l'argent, c'est le travail du Vérificateur. Comme la loi crée des obligations au premier ministre, au ministre des Finances, au président du Conseil du trésor, on veut bien s'assurer par le Vérificateur qu'ils remplissent leurs obligations. Ce qui n'empêche pas le Protecteur du citoyen de jouer son rôle, notamment pour les articles traitant des rapports entre les personnes et les services du gouvernement.